

215C0427
FR0000060402-FS0214

10 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALBIOMA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 534 000 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALBIOMA sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 29 734 932 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.